

**LES LYCÉES, À LA
CROISÉE DE TOUS
LES PARCOURS :**
ANNEXE

PAR LAURE ENDRIZZI



Les lycées, à la croisée de tous les parcours : Annexe

Les monographies présentées dans ce document accompagnent le n° 88 des dossiers de veille de l'IFÉ, intitulé « Les lycées, à la croisée de tous les parcours ». Elles concernent les pays suivants :

- Allemagne
- Belgique – Fédération Wallonie-Bruxelles
- Canada – Province du Québec
- Espagne
- Suède
- Suisse



Par Laure Endrizzi

Chargée d'études et de recherche au service Veille et Analyses

Remerciements à Catherine Reverdy pour son travail sur l'Espagne et à Lena Burgert, Annika Wilmers, Philippe Collonval, Louise Ménard, Jaume Sureda, Joan Pagès, Mariana Broscareanu et Elisabetta Pagnossin pour leurs relectures patientes et attentives.

Note aux lecteurs

Il est régulièrement fait référence, dans cette annexe, à la classification internationale type de l'éducation (CITE) conçue par l'Unesco pour désigner les différents niveaux d'éducation.

Institut de statistique de l'Unesco (ISU) (2013). *Classification internationale type de l'éducation – CITE 2011*. Montréal : Institut de statistique de l'Unesco. En ligne : <http://www.uis.unesco.org/Education/Documents/isced-2011-fr.pdf>.

La CITE, dont la version 3 adoptée par l'Unesco en 2011 est actuellement en cours de déploiement (ISU, 2013), fournit un cadre normalisé d'interprétation des niveaux d'études, qui garantit une certaine comparabilité des données collectées à l'échelle internationale :

- Niveau 0 de la CITE – Éducation de la petite enfance
- Niveau 1 de la CITE – Enseignement primaire
- Niveau 2 de la CITE – Premier cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau 3 de la CITE – Deuxième cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau 4 de la CITE – Enseignement post-secondaire non-supérieur
- Niveau 5 de la CITE – Enseignement supérieur de cycle court
- Niveau 6 de la CITE – Niveau licence ou équivalent
- Niveau 7 de la CITE – Niveau master ou équivalent
- Niveau 8 de la CITE – Niveau doctorat ou équivalent

Il existe deux catégories d'orientation :

- « L'enseignement professionnel correspond à des programmes éducatifs conçus pour que les participants acquièrent les connaissances, aptitudes et compétences spécifiques à une profession, un métier ou à un ensemble de professions ou de métiers. »
- « L'enseignement général offre des programmes éducatifs conçus pour développer chez les apprenants les connaissances générales, les aptitudes et les compétences, ainsi que les aptitudes en lecture et en calcul, souvent pour les préparer à des programmes éducatifs plus avancés au même niveau de la CITE ou à un niveau supérieur et pour établir les bases de l'apprentissage tout au long de la vie. » ¹

¹ La version 2011 introduit un nouveau découpage des formations supérieures et supprime les catégories A (général), B (préprofessionnel), et C (professionnel) qui permettaient de distinguer les formations de niveau 3 donnant accès à un niveau supérieur (A et B) des formations terminales débouchant sur une entrée dans la vie active (C).

EN SUÈDE

LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Une scolarité en voie d'harmonisation

L'éducation scolaire en Suède est gratuite et basée sur le modèle dominant de la *comprehensive school*. C'est en 1962 qu'a été adopté le premier programme national pour l'école de base, regroupant le primaire et le secondaire inférieur : la *grundskola*.

Cette école intégrée fait partie d'un système fortement décentralisé. La gestion des politiques publiques est ainsi confiée à une agence nationale, [Skolverket](#) ¹, et ce sont les municipalités qui assurent le financement et le fonctionnement du système éducatif, dans le respect des prescriptions nationales et en cohérence avec les besoins locaux ².

Voir le [diagramme](#) du système éducatif suédois.



Plusieurs réformes se sont succédées depuis les années 1990 visant à renforcer la liberté de choix des élèves et de leurs parents et à élargir l'autonomie des échelons locaux ³. Elles ont permis notamment l'essor des écoles indépendantes (*friskolor*), gérées soit par des collectifs de parents ou d'enseignants, soit par des acteurs privés. Agréées et subventionnées par l'État *via* un système de « chèque éducation », elles scolarisent approximativement 10 % des élèves de l'école obligatoire et 20 % des lycéens.

Tout le système, régi par la loi de 2010 sur l'éducation, repose sur l'idée que l'école doit encourager la solidarité et nourrir la curiosité, et non pas pousser à la compétition et à la hiérarchisation des élèves. L'organisation traduit une très forte adaptabilité des programmes, des formations et des méthodes d'enseignement aux élèves ; les enseignants agissent plutôt comme des accompagnateurs. Des personnels non enseignants, dont les conseillers d'orientation, jouent un rôle clé en termes de suivi individualisé. L'ensemble des formations, tant au secondaire qu'au post-secondaire et au supérieur, est organisé en modules et décrites en crédits capitalisables, favorisant ainsi des parcours flexibles.

Les jeunes Suédois sont parmi ceux qui restent le plus longtemps scolarisés et la proportion de jeunes sans occupation est parmi les plus faibles de l'OCDE ⁴. D'importantes inégalités existent toutefois, en partie liées à la faiblesse de la régulation nationale et aux différences de moyens entre les municipalités riches et les autres. Une vaste réforme lancée en 2011 nourrit l'ambition d'assurer une meilleure homogénéité des contenus à l'échelon national et d'améliorer la préparation des élèves, soit à la poursuite d'études, soit à l'entrée dans la vie active. Elle entend agir sur les inégalités en harmonisant le fonctionnement des écoles d'une part et en renforçant la filiarisation au niveau secondaire supérieur d'autre part ⁵.

¹ L'agence Skolverket veille à la conduite de l'éducation scolaire publique, l'évalue et verse les subventions aux municipalités. Elle organise également la formation des enseignants.

² Les municipalités conçoivent un plan scolaire où elles présentent les mesures déployées pour répondre aux objectifs nationaux de formation. Elles ont aussi la responsabilité de l'enseignement spécial délivré dans des écoles distinctes pour les élèves atteints d'un handicap léger et ceux souffrant de difficultés d'apprentissage. Les écoles réservées aux communautés de Sâmis (Lapons) relèvent en revanche de la responsabilité de l'État.

Les établissements scolaires rédigent pour leur part un plan articulant les méthodes pédagogiques qu'ils choisissent d'adopter avec le programme officiel et présentant les priorités éducatives locales. Ces plans sont évalués par l'agence nationale Skolverket.

³ C'est à cette période par exemple que l'État a abrogé le statut de fonctionnaire des enseignants et a mis fin au système de rémunération avec des échelons fixes, en engageant les municipalités à lier salaire et performance.

⁴ 86 % des 15-19 ans sont scolarisés et 9 % des 15-29 ans sont considérés comme sans occupation (ni en formation, ni en emploi).

⁵ Elle introduit ainsi de nouvelles dispositions en matière de notation des élèves et un nouveau régime de formation des enseignants, applicables à toutes les écoles, et fait peser des contraintes plus fortes sur les écoles indépendantes, notamment pour les programmes scolaires.

La réforme consolide également la distinction entre formations générales et formations professionnelles et charge certains établissements de développer une offre de formation en alternance.

Un système peu sélectif jusqu'à l'université

La scolarité dans la *grundskola* dure 9 ans (de 7 à 16 ans) et coïncide avec l'enseignement obligatoire. La plupart des élèves effectuent cependant une année facultative dans une classe préscolaire avant d'entrer à la *grundskola*. Après ces 9 ou 10 ans de scolarité intégrée, presque tous les élèves entrent à la *gymnasieskola* pour 3 années d'études secondaires supérieures (de 17 à 19 ans).

Bien que les prérequis se soient renforcés depuis la réforme de 2011 ^①, la sélection reste faible. Le choix de l'école est libre, mais une candidature dans une municipalité différente de celle du domicile doit être motivée ; seules les écoles indépendantes pratiquent un recrutement national.

Les élèves de la *grundskola* ne redoublent pas. Ceux dont les notes sont insuffisantes pour entrer au lycée suivent un programme individuel non qualifiant d'un an ^②, qui les conduit soit à poursuivre effectivement leurs études au lycée, soit à entrer directement dans la vie active, soit à s'engager dans une formation professionnelle hors cadre scolaire. Les effectifs de ces programmes préparatoires individuels, pris en charge par la *gymnasieskola*, concernent environ un quart des élèves sortant de la *grundskola* et tendent récemment à augmenter.

Parallèlement, la part de ceux inscrits dans une filière professionnelle au lycée, supérieure à 50 % avant 2011, diminue nettement. Ce sont ainsi les effectifs des filières générales, tant dans l'enseignement secondaire que supérieur, qui ont progressé de façon significative ces dernières années (OCDE, 2013). Le fait d'avoir consolidé l'offre dans les filières générales et d'avoir augmenté les exigences pour les lycéens professionnels désireux de poursuivre leurs études supérieures ne sont sans doute pas étrangers à cette désaffection. Le développement, également récent, de la formation initiale en alternance n'y a rien changé. Lancée à titre expérimental en 2008 et généralisée en 2011, cette modalité peine à trouver sa place en Suède.

Pour autant, malgré la recombinaison des filières, la différenciation des parcours au niveau secondaire reste faible, les élèves pouvant suivre des cours communs dans certaines matières. En outre, les choix ne présentent aucun caractère définitif et les réorientations sont facilitées par le fait que les enseignements sont modulaires et offerts dans les mêmes établissements.

Il n'existe pas non plus d'examen en fin de *gymnasieskola* : les élèves reçoivent un certificat de fin d'études secondaires sur la base du travail effectué au cours des 3 années. En 2011, plus de 82 % des 25-64 ans possédaient ce certificat : il s'agit d'un des niveaux d'éducation secondaire les plus élevés de l'OCDE.

En comparaison, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur reste faible, même si de façon générale, les femmes réussissent significativement mieux que les hommes : 41 % des 25-64 ans possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur, contre seulement 30 % des hommes (OCDE, 2013) ^③.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR

Une scolarité modulaire sur trois ans

Des matières clés : suédois, mathématiques, anglais et éducation physique

Avec la réforme de 2011, les [filières d'études générales et professionnelles à la gymnasieskola](#) sont passées de 17 à 18. Celles préparant à l'enseignement supérieur ont doublé ^④ ; le choix porte désormais sur les 6 programmes suivants : arts, musique et théâtre ; humanités (lettres) ; commerce et économie ; sciences sociales ;

^① Avec la réforme de 2011, les critères d'admission ont été normalisés pour toutes les écoles. Pour entrer dans un parcours professionnel, il convient d'avoir validé les 3 matières fondamentales (suédois, anglais, mathématiques) et 5 autres matières obligatoires (sur 8) ; dans le cas d'un parcours général, ce sont 12 matières (3 fondamentales et 9 sur 12 optionnelles) qui au total doivent être validées.

^② Cette 10^e année cible des populations différentes : par exemple, le parcours « langue » s'adresse en priorité aux enfants de migrants et le parcours « profession » fournit les bases d'un métier pour entrer sur le marché du travail, tandis que le parcours « préparation au lycée » couvre les matières obligatoires non validées par les élèves.

^③ Si la Suède ne se distingue pas par sa proportion de diplômés de niveau CITE 5, elle fait également partie des pays de l'OCDE dans lesquels la possession d'un tel diplôme représente un avantage salarial faible par rapport à ceux qui se sont arrêtés au secondaire supérieur.

^④ Jusqu'en 2011, seules 3 filières préparaient aux études supérieures (sciences physiques et naturelles, sciences sociales, technologie).



sciences de la vie ; sciences et technologie. L'offre professionnelle a également été recomposée : le nombre de filières a été réduit à 12 (soit deux de moins qu'avant 2011) ^① et tous les [programmes pour l'enseignement secondaire supérieur](#) ont été réécrits.

Au sein de chaque programme, les élèves choisissent une spécialisation. Il en existe au total une soixantaine, toutes validées par le ministère de l'Éducation. Les cours sont généralement semestrialisés et les programmes reposent sur un système de crédits cumulables sur les 3 années de *gymnasieskola*.

Certaines matières font l'objet d'une politique spécifique : c'est le cas de l'entrepreneuriat qui bénéficie d'une stratégie nationale couvrant l'enseignement scolaire et l'enseignement supérieur. Une disposition similaire impose l'informatique dans les programmes de la *grundskola* et de la *gymnasieskola*. En Suède, comme dans tous les pays scandinaves, les langues étrangères, notamment l'anglais, occupent également une position privilégiée, dès les premières années de la scolarité ^②.

Les lycées ont toutefois une grande marge de manœuvre dans les enseignements qu'ils dispensent, soit en se spécialisant dans une ou plusieurs filières, soit en proposant des programmes alternatifs ^③. C'est également à l'échelle de l'établissement que les 3 ans de scolarité sont organisés (regroupement des élèves par âge ou par filière, composition des emplois du temps modulaires...).

Toutes les filières incluent un projet personnel et les mêmes 8 matières obligatoires que dans la scolarité antérieure : le suédois (ou suédois langue seconde), les mathématiques, l'anglais et l'éducation physique et la santé correspondent cependant à un nombre de crédits approximativement deux fois plus élevé que l'histoire, les sciences sociales, les sciences et la religion. Dans les filières générales, toutes ces matières obligatoires représentent à peu près la moitié des crédits. S'y ajoutent les matières propres à la filière choisie et les matières optionnelles de spécialisation ou libres.

Des modalités d'évaluation qui valorisent la progression

L'évaluation reste discrète dans le système éducatif suédois, elle combine contrôle continu et évaluations externes, mais ne comporte aucun examen final, ni à la *grundskola*, ni à la *gymnasieskola*.

Depuis la rentrée 2012, la notation ne commence plus en 8^e année, mais en 6^e année d'enseignement obligatoire, soit à l'âge de 13 ans. Elle s'appuie sur une nouvelle échelle à 6 valeurs, de A à F, précisant ce qui doit être acquis : les 5 premières permettent de qualifier la réussite, F étant la seule note synonyme d'échec.

Les évaluations externes, organisées par Skolverket ^④, rythment la scolarité à la *grundskola* (en 3^e, 5^e et 9^e années), tandis qu'à la *gymnasieskola*, elles ciblent chaque année les élèves qui ont terminé leurs cours de suédois, de mathématiques et d'anglais. Le gouvernement étudie actuellement la possibilité d'étendre les épreuves à d'autres matières, pour favoriser des pratiques d'évaluation plus homogènes et assurer un meilleur suivi des élèves.

C'est le plan individuel d'études, établi avec les enseignants et les personnels de l'orientation, qui sert de feuille de route à chaque élève, et qui permet de pointer les objectifs d'apprentissage atteints.

L'obtention du Certificat de fin d'études secondaires est conditionnée par le fait d'avoir suivi un enseignement équivalant au moins à 2 500 crédits et réussi à totaliser un minimum de 2 250 crédits en contrôle continu. Les élèves qui échouent dans une matière donnée peuvent repasser les épreuves correspondantes au plus 2 fois. En cas de difficulté persistante, la *gymnasieskola* autorise un programme allégé : l'enseignement des matières principales peut par exemple être ajusté aux besoins particuliers de chaque élève.

^① Les 12 filières professionnelles sont les suivantes : enfance et loisirs ; bâtiment et construction ; électricité et énergie ; véhicules et transport ; entreprises et administration ; artisanat ; hôtel et tourisme ; technologie industrielle ; utilisation des ressources naturelles ; restauration et agro-alimentaire ; chauffage, ventilation et climatisation (CVC) et gestion immobilière ; santé et services sociaux.

^② Ainsi, un élève qui échoue en anglais à la *grundskola* ne peut entrer au lycée directement. Des programmes linguistiques pour les populations immigrées se sont également développés dès les années 1970 et les cours de suédois langue seconde sont normalisés depuis de nombreuses années.

^③ Bien que la possibilité pour les communes et les établissements de mettre en place des programmes spéciaux se soit considérablement amenuisée depuis 2011, on comptait en 2012 49 variantes approuvées par Skolverket, essentiellement pour répondre à des besoins locaux ou régionaux de formation.

^④ L'agence Skolverket met également à disposition des enseignants une banque nationale de tests dans plusieurs matières et travaille au déploiement d'une plateforme pour l'évaluation en ligne.

Une régulation nationale de l'accès à l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est financé en grande partie par l'État et relève aussi de la responsabilité d'une agence dédiée : Universitets-Kanslersämbetet ([UK](#)). La Suède compte 37 établissements d'enseignement supérieur autorisés à dispenser des cours jusqu'au doctorat : 14 universités, 20 collèges universitaires de taille plus modeste et 3 établissements privés. S'y ajoute une dizaine d'établissements indépendants accrédités pour des cours relevant du cycle licence, voire du master.

Les conditions générales d'accès sont inscrites dans la loi sur l'enseignement supérieur et reposent sur des exigences, générales et spécifiques, identiques pour tous les établissements. La procédure se déroule en 2 temps. Le Conseil suédois de l'enseignement supérieur ([UHR](#)) ¹ détermine quels sont les candidats admissibles au vu des notes au Certificat de fin d'études secondaires : 2 250 points incluant la réussite en suédois, en mathématiques et en anglais. Ce sont ensuite les établissements qui délibèrent sur les candidatures à retenir en fonction de critères variables selon les formations, mais unifiés par la loi, même si certains ajustements sont permis.

Quand le nombre de place est contingenté ou quand la demande est supérieure à l'offre, les moyennes des élèves sont prises en compte. Certaines filières d'études ont des exigences fortes dans les matières affiliées ; d'autres exigent les meilleures notes dans la quasi-totalité des matières.

Diverses stratégies peuvent alors être déployées pour améliorer son dossier de candidature. Après avoir validé toute leur scolarité secondaire supérieure, certains jeunes s'inscrivent dans une école pour adultes (*komvux*) pour repasser certaines épreuves, moyennant des frais de l'ordre de 70 euros par épreuve. D'autres préfèrent payer pour passer le test national d'aptitude aux études supérieures ([SweSAT](#) ou *högskoleprovet*) ² si leurs moyennes sont globalement trop faibles.

La poursuite d'études supérieures n'est donc pas automatique et elle n'intervient pas obligatoirement dès la sortie de la *gymnasieskola*. En 2012, seuls 27 % des jeunes de 19 ans ont candidaté et un peu plus d'un candidat sur 2 a été au final admis. Parmi les nouveaux entrants, figurent ceux qui proviennent des écoles pour adultes et des écoles populaires. Ceux qui ont été admis sur la base du test d'aptitude SweSAT représentent environ un tiers des admis, une proportion similaire à celles des lycéens de 19 ans qui accèdent directement à l'enseignement supérieur (Amft, 2013).

Douze filières professionnelles et une alternance « à la carte »

Ce sont les municipalités qui ont la responsabilité de la formation professionnelle initiale des jeunes de moins de 20 ans. Les programmes sont définis à l'échelle nationale. Chaque matière et chaque cours y sont décrits en termes de résultats d'apprentissage. Les établissements, en privilégiant telle ou telle spécialisation parmi la soixantaine répertoriée ³, composent de fait une offre différenciée.

La structure des programmes est relativement similaire à celle des formations générales, avec cependant une filiarisation plus marquée depuis la réforme de 2011. Les matières obligatoires et optionnelles liées à la filière professionnelle choisie représentent désormais plus de 60 % des enseignements, alors que les 8 matières obligatoires communes à tous les programmes comptent pour à peine un quart du programme. Les crédits attribués au projet d'études sont également plus importants et un stage de 15 semaines minimum est obligatoire au cours des 3 années de lycée pour les élèves qui n'optent pas pour une scolarité en alternance.

Cette modalité de l'alternance, introduite dès 2008, reste peu développée, et les places sont peu nombreuses. Elle concerne les élèves qui accomplissent la moitié ou plus de leur temps de formation sur le lieu de travail, dans une ou plusieurs entreprises, et peut être commencée en 1^{re}, 2^e ou 3^e année du lycée. Les programmes sont les mêmes que ceux de l'enseignement professionnel scolaire, les matières générales sont allégées. Le plan individuel d'études de chaque élève précise la répartition des enseignements entre l'école et l'entreprise ; il

¹ Depuis janvier 2013, le Conseil suédois de l'enseignement supérieur ou UHR (ex-VHS) est responsable de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur, et en particulier de l'administration du test national d'aptitude aux études supérieures (*högskoleprovet*). Il est aussi dépositaire, via plusieurs bases de données, des informations et statistiques relatives à la diplomation dans le secondaire supérieur et à la gestion des étudiants dans le supérieur.

² Le test national d'aptitude aux études supérieures, rénové en 2011, est administré par l'UHR : en une journée, les candidats répondent à 160 questions à choix multiple réparties dans 8 sections (4 portent sur des données quantitatives et 4 sur des données textuelles).

³ Par exemple dans la filière « automobile et transports », les élèves peuvent opter pour les métiers de la manutention ou de la carrosserie, pour ceux qui concernent les véhicules utilitaires ou de marchandise ou les véhicules personnels, ou encore pour ceux directement liés aux services de transport.



engage l'ensemble des parties, mais n'oblige pas à la rémunération des apprentis.

Trois types de certificats sont ainsi délivrés : pour les formations générales, pour les formations professionnelles scolaires et pour celles réalisées en alternance. Tous requièrent l'obtention d'un minimum de 2 250 crédits sur les cours suivis, et en particulier la réussite en suédois, anglais et mathématiques.

Les *gymnasieskolan* proposant les filières professionnelles travaillent en collaboration parfois étroite avec l'enseignement municipal pour adultes (*komvux*). Ce dernier représente une alternative courante en matière de formation professionnelle initiale de niveau 3, à la fois pour ceux qui auraient atteint l'âge limite de 20 ans sans terminer leur formation au lycée ou pour ceux qui envisageraient de reprendre leur formation dans une autre spécialisation. La modularisation au niveau CITE 3 favorise alors la prise en compte des besoins spécifiques de chaque élève, *via* la conception d'un plan d'études sur mesure.

Et après l'enseignement secondaire ?

L'offre de formation professionnelle post-secondaire (CITE 4) relève de la responsabilité de l'Agence nationale pour la formation professionnelle dans l'enseignement supérieur (MYh) ¹. Elle se compose essentiellement de programmes dits HVE (*higher vocational education*) qui combinent enseignements théoriques et pratiques dans des secteurs où il existe une demande explicite de compétences. Les formations, d'une durée de 1 à 3 ans, sont conçues en étroite collaboration avec les entreprises et conduisent directement à une insertion sur le marché du travail.

Elles s'adressent à ceux qui ont choisi une filière professionnelle dans la spécialité correspondante au lycée. Elles sont essentiellement dispensées dans des écoles supérieures professionnelles (*yrkeshögskolan* ou YH), mais peuvent également être suivies dans des écoles populaires, avec des adultes en reprise d'études (*folkhögskola*) ². Ce sont les universités et les collèges universitaires qui proposent des formations professionnelles de niveau CITE 5 et plus : il existe 32 diplômes de premier cycle et 22 diplômes de deuxième cycle (dont certains ne peuvent être divisés en cycles). L'accès à ces formations est bien plus sélectif. Il répond aux mêmes exigences génériques que celles menant à des qualifications supérieures générales et les critères d'admission plus spécifiques sont fixés par la loi. Mais depuis 2011, les titulaires d'un certificat professionnel, en alternance ou pas, ne peuvent plus accéder directement à l'enseignement supérieur. Le fait de devoir suivre, pendant ou après leurs études secondaires, un enseignement théorique complémentaire dans une école municipale pour adultes (*komvux*) rend les parcours plus rigides et contribue à une certaine désaffection des filières professionnelles au lycée.

Les écoles indépendantes (*friskolor*) : un système quasi parallèle ?

Dans l'enseignement secondaire supérieur, les écoles indépendantes (privées sous contrat) représentent approximativement 39 % des établissements (contre 13 % en 1999) ; leur nombre a considérablement augmenté depuis 1992, date à laquelle les critères d'accréditation ont changé. Elles sont cependant plus petites que les *grundskolan* et *gymnasieskolan* et accueillent en réalité moins d'un quart des élèves (Alexandersson, 2011) ³.

Les écoles indépendantes recrutent à l'échelle nationale et sont tenues de pratiquer la gratuité scolaire. Elles peuvent cependant recevoir des donations et touchent la somme qui aurait été allouée au lycée public du lieu de résidence des élèves recrutés (« chèque éducation »). Comme les *charter schools* aux États-Unis et les *academies* au Royaume-Uni, elles sont donc financées par des fonds publics tout en jouissant d'une certaine autonomie ; certaines sont également organisées en réseaux.

La majorité délivre un enseignement général conforme aux prescriptions du curriculum national. Elles sont parfois « différentes » : certaines adoptent une pédagogie alternative (Waldorf ou Steiner) ; quelques-unes ont une orientation linguistique ou ethnique affichée (accueil des enfants de migrants par exemple), d'autres accueillent des élèves à besoins particuliers (comme les élèves sourds) ou des élèves désireux de suivre un programme sportif intensif ; très peu sont confessionnelles. Ce sont l'Inspection nationale des établissements scolaires suédois et l'agence Skolverket qui veillent à la cohérence de l'offre d'éducation et qui délivrent les agréments.

Certains considèrent qu'il s'agit d'un changement idéologique fort : l'éducation n'est plus un bien commun ; l'accent

¹ La MYh est responsable des programmes de niveau CITE 4 : elle analyse les besoins du marché, attribue les crédits publics et évalue les formations dispensées. Elle joue un rôle clé dans la promotion des coopérations entre acteurs publics et acteurs privés.

² Les écoles populaires sont des structures indépendantes qui proposent, à des adultes de 18 ans et plus, des cours dans les disciplines fondamentales, ou des cours spécialisés dans des secteurs variés, en lien ou non avec des métiers déterminés, ou encore des cours à destination de publics spécifiques (migrants, etc.). Elles ne délivrent pas de diplôme.

³ La Suède reste le pays de l'OCDE où les dépenses privées d'éducation sont les plus faibles, tout niveau confondu. Dans l'enseignement supérieur par exemple, il y a peu de financement privé. Les dépenses publiques sont estimées à 91 % alors que la moyenne de l'OCDE s'élève à 68 % (OCDE, 2013).

est mis désormais sur la liberté de choix et une tendance se dessine à la discrimination sur critères socioculturels ou ethniques (Alexandersson, 2011). D'autres estiment que la possibilité de comparer les écoles exerce une influence stimulante sur leurs performances et améliore le niveau général des élèves (Böhlmark & Lindahl, 2012).

BIBLIOGRAPHIE

Rapports nationaux pour comparaisons internationales

- Eurydice (2013). Sweden: Secondary and Post-Secondary non-tertiary Education. In *Eurypedia*. En ligne : https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/eurydice/index.php/Sweden:Upper_Secondary_and_Post-Secondary_Non-Tertiary_Education.
- OCDE (2013). *Education at a Glance 2013. Country Note: Sweden*. Paris : OCDE. En ligne : http://www.oecd.org/edu/Sweden_EAG2013%20Country%20Note.pdf.
- Pontis Cristina & Starbäck Paula (dir.) (2012). *Sweden: VET in Europe – Country Report 2012*. Thessalonique : Cedefop. En ligne : http://libserver.cedefop.europa.eu/vetelib/2012/2012_CR_SE.pdf.

Sites et documents gouvernementaux

- Amft Andrea (2013). *Higher Education in Sweden. 2013 Status Report*. Stockholm: Swedish Higher Education Authority. En ligne : <http://english.uk-ambetet.se/download/18.1c251de913ecec40e780003403/annual-report-2013-ny.pdf>.
- Böhlmark Anders & Lindahl Mikael (2012). *Independent schools and long-run educational outcomes – evidence from Sweden's large scale voucher reform* (n° 19). Uppsala : Institute of Evaluation of Labour, Market and Evaluation Policy (IFAU). En ligne : <http://www.ifau.se/en/Research/Publications/Working-papers/2012/Independent-schools-and-long-run-educational-outcomes--evidence-from-Swedens-large-scale-voucher-reform--/>.
- Ministry of Education and Research (2012). « Upper Secondary School ». In *Government Offices of Sweden*. En ligne : <http://www.government.se/sb/d/10485>.
- Skolverket (2013a). « The Swedish education system ». Stockholm : Skolverket. En ligne : <http://www.skolverket.se/om-skolverket/andra-sprak-och-lattlast/in-english/the-swedish-education-system>.
- Skolverket (2013b). *Curriculum for the upper secondary school*. Stockholm : Skolverket. En ligne : <http://www.skolverket.se/publikationer?id=2801>.

Travaux de recherche

- Alexandersson Mikael (2011). « Equivalence and choice in combination : The Swedish dilemma ». *Oxford Review of Education*, vol. 37, n° 2, p. 195–214.





▶ **Pour citer ce dossier :**

Endrizzi Laure (2013). *Les lycées, à la croisée de tous les parcours*. Annexe. Dossier de veille de l'IFÉ, n°88, décembre. Lyon : ENS de Lyon.
En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=88&lang=fr>

▶ **Retrouvez les derniers Dossiers de veille de l'IFÉ :**

● Feyfant Annie (2013). *L'établissement scolaire, espace de travail et de formation des enseignants*. Dossier de veille de l'IFÉ, n°87, novembre. Lyon : ENS de Lyon.

En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=87&lang=fr>

● Gaussel Marie & Reverdy Catherine (2013). *Neurosciences et éducation : la bataille des cerveaux*. Dossier d'actualité Veille et Analyses IFÉ, n° 86, septembre. Lyon : ENS de Lyon.

En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=86&lang=fr>

● Feyfant Annie (2013). *Quels contenus pour l'enseignement obligatoire ?* Dossier d'actualité Veille et Analyses IFÉ, n° 85, juin. Lyon : ENS de Lyon.

En ligne : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/detailsDossier.php?parent=accueil&dossier=85&lang=fr>

▶ **Abonnez-vous aux Dossiers de veille de l'IFÉ :**

<http://ife.ens-lyon.fr/vst/abonnement.php>

© École normale supérieure de Lyon
Institut français de l'Éducation
Veille et Analyses

15 parvis René-Descartes BP 7000 – 69342 Lyon cedex 07

veille.scientifique@ens-lyon.fr

Standard : +33 (04) 26 73 11 24

Télécopie : +33 (04) 26 73 11 45

ISSN 2266-5854